



Service du Greffe

105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Québec J0L 2L0
Tél. : 450 454-3993, poste 5112 Fax : 450 454-7978
www.ville.saint-remi.qc.ca

AVIS PUBLIC

Règlements numéros V614-2021-02, V657-2021-03 et V708-2021-00

Avis public est donné par le soussigné, greffier de la Ville, que lors de la séance ordinaire tenue le 19 avril 2021, le Conseil de cette Ville a adopté les règlements suivants :

Numéro	Titre	Description informative
V614-2021-02	Règlement amendant le règlement complémentaire relatif à l'utilisation extérieure de l'eau numéro V614-2015-00 et son amendement (Piscine et arrosage)	Permettre en tout temps la période durant laquelle un avis public peut être émis afin de limiter l'utilisation de l'eau extérieure, instaurer de nouvelles règles concernant les heures autorisées pour le remplissage de piscine, revoir les heures autorisées pour l'arrosage et modifier les heures d'inspection.
V657-2021-03	Règlement amendant le règlement relatif aux permis et certificats numéro V657-2017-00 et ses amendements (Piscine)	Exiger une preuve de remplissage de piscine en dehors des périodes où le remplissage de piscine est autorisé et revoir les heures d'inspection.
V708-2021-00	Règlement abrogeant le règlement numéro V697-2020-00 établissant un programme de subvention à la revitalisation du secteur centre-ville	Abroger le programme de subvention à la revitalisation du secteur centre-ville.

Ces règlements sont déposés au bureau du soussigné, situé au 105, rue de la Mairie à Saint-Rémi et accessibles sur le site Internet de la Ville à **saint-remi.ca**, où toute personne peut en prendre connaissance.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Saint-Rémi, ce 23 avril 2021

Patrice de Repentigny, notaire
Greffier